

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 7 mai 2025 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : M. Joseph BODIN, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BRÉMOND, M. Johann CHEVALIER, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Amandine LE MOULT, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAS, Mme Monique MOULIN, M. Pierre RIX.

Absents/excusés : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Christelle CAILLAUT-LEBLOIS, M. Julien FREMONT, M. Christophe COUPE, Mme Claude MONHAROU, Mme Carole ROINSON, Mme Catherine THOMMEROT

Procuration :

Mme Chrystelle BADOUD donne procuration à Mme Chantal MAZURAS
Mme Christelle CAILLAUT-LEBLOIS donne procuration à M. Sébastien BOUDET
M Julien FREMONT donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
Mme Catherine THOMMEROT donne procuration à M Patrick HENRY
Mme Claude MONHAROU donne procuration à Mme Monique MOULIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien BOUDET

Le procès-verbal du 10 avril 2025 a été approuvé

Ordre du jour :

- 1 : Environnement – Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur le bassin versant du Semnon amont
- 2 : Finances locales – Tarifs – Fixation de tarifs de vente de produits de l'espace jeunes
- 3 : Foncier – Echange de parcelles entre la commune de Martigné-Ferchaud et les consorts Valais
- 4 : Finances locales – Fixation d'un tarif pour le remplacement des clés perdues

2025/029	Environnement – Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur le bassin versant du Semnon amont
-----------------	--

Rapporteur : Patrick HENRY

En Ile-et-Vilaine, sur certains bassins versants soumis à de fortes pressions de pollution, les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) n'ont pas été atteints en 2015 et semblent difficilement atteignables pour 2027. En complément des actions menées par les différentes structures présentes sur le bassin versant du Semnon amont (RAFCOM, Eaux&Vilaine), l'AFAFE, par son action sur le foncier, apparaît comme un outil pertinent d'intervention à grande échelle.

Sous la maîtrise d'ouvrage du département, cette opération comporte plusieurs atouts :

Intervention sur le parcellaire agricole et les continuités écologiques :

- regroupement parcellaire et diminution du nombre d'îlots,
- optimisation de la taille, de la forme et du sens des parcelles et du positionnement du bocage ;
- Aménagement du territoire communal, mise en œuvre et mise en valeur des espaces naturels, ruraux,
- éloignement des parcelles à risque de transfert des polluants vers les cours d'eau (sur la base des DPR/Diagnostics des Parcelles à Risque)

Garanties réglementaires inscrites dans le code rural (étude d'impact, arrêté de prescriptions...) ;

Travaux connexes permettant notamment d'améliorer la qualité de l'eau avec la création de talus, haies, ripisylves, bandes enherbées, zones tampons, reméandrage de cours d'eau, déconnexion de drains, suppression d'abreuvement direct, suppression de buses, création de parcelle agricole et suppression des embâcles ;

Évolution des pratiques agricoles dans les bassins versants ;

Mise en place de beaux agro environnementaux.

Elle se déroule en deux phases :

- Etude (diagnostic, classement des terres, bilan, prescription...) financée à 100 % par le CD 35 ;
- Mise en œuvre (étude d'impact, géomètre, travaux...) financier à 70 % par le CD 35. Le complément reste à la charge des autres collectivités hors commune avec la possibilité de financement par l'Agence de l'Eau et la Région notamment.

Délibération

Considérant l'impact d'un AFAFE pour la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

20 voix pour,

0 abstentions,

1 voix contre

- **Sollicite** le lancement de ce type de démarche sur le bassin versant du Semnon amont
- **Demande** au Conseil Départemental en charge de la procédure de constituer une commission d'aménagement foncier et de lancer une étude d'aménagement
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document utile à cet effet

2025/030	Finances locales – Tarifs communaux – Fixation de tarifs de vente de produits de l'espace jeunes
-----------------	---

Rapporteur : Patrick HENRY

L'espace jeunes Le Skwatt a réalisé en lien avec le FabLab une action d'autofinancement à l'occasion du marché de Noël dernier.

A cette occasion, divers produits ont été réalisés en interne et proposés à la vente.

Les tarifs de vente n'ayant pas été validés en amont de cette manifestation il convient de régulariser cette situation en fixant, pour chaque objet vendu, un tarif de vente.

Les produits vendus étaient les suivants :

Support de téléphone : 10 € l'unité

Badges : 3 € l'unité

Porte-clés : 3 € l'unité

Pour information 10 supports de téléphone, 65 badges et 10 porte-clés ont été vendus à l'occasion du marché de Noël, pour un total de 325 €.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

- **Fixe** les tarifs de vente de produits de l'espace jeunes comme suit :

-Supports de téléphone : 10 € l'unité

-Badges : 3 € l'unité

-Porte-clés : 3 € l'unité

2025/031	Foncier – Echange de parcelles entre la commune de Martigné-Ferchaud et les consorts Valais
-----------------	--

Rapporteur : Alain MALOEUVRE

Monsieur et Madame VALAIS ont sollicité la commune et demandé un échange entre une parcelle communale et une parcelle leur appartenant.

Les consorts Valais souhaiteraient que la commune acquière la parcelle WA3 et qu'ils puissent acquérir la parcelle WA131.

Un plan de division (PJ) a été établi à cet effet par le cabinet de géomètre DECAMPS.

Au terme de cet échange, la commune sera propriétaire de la nouvelle parcelle cadastrale à intégrer dans son patrimoine.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

21 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

- **Approuve** l'échange entre la parcelle communale WA131 appartenant à la commune et la parcelle WA3 appartenant aux consorts Valais
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge des consorts Valais
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

2025/032	Finances locales – Fixation d'un tarif pour le remplacement des clés perdues
-----------------	---

Rapporteur : Yves MARTIN

Des clés peuvent être perdues par des associations ou des particuliers lors de locations.

Lorsqu'une clé est perdue, elle doit être remplacée, pour un coût moyen de 50 €.

Il est donc proposé de fixer un tarif de 50 € qui sera facturé à l'association ou la personne ayant perdu la clé d'une salle communale.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

21 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

- **Décide** de fixer un tarif de 50 € pour le remplacement des clés perdues par les particuliers et associations

Pour
Le secrétaire,
Sébastien Boudet

Pour
Le Maire,
Patrick Henry